

Formulaire Licence FFN - Majeurs

100	10
2024	2025
	A 5

Type : Nouvelle lic			t 🔲 Transfert - Nom e Fédéral) :	du club :
	INFO	RMATIONS PE	RSONNELLES DU LIC	ENCIE
Mana			Duánana	
Nationalité :		······ Date of	de naissance : _ _ _ _	
Adresse :				
Code postal :	Ville :			
E-mail personnel :(obligatoire)			@	Tél (01) : Tél (02) :
des données vous concernant conser vous adresser au service « Licences »	de la loi « informatiqu vées par informatiqu » de la Fédération	ie. Si vous souhaite Française de Nata t N, Ligue, Comité et	z exercer ce droit et obtenir la d t ion , 104 rue Martre , CS 7005	sposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour communication des informations vous concernant, veuillez 2 - 92583 CLICHY CEDEX onnelles de la FFN et de ses partenaires ☐OUI ☐ NON
	d'établissement d'ac	tivités physiques et	sportives ou de bénévole susc	titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur peptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case
NATATION POUR TOUS	COMPE	TITION		ENCADREMENT
Natation	Natation (1) Natation Artist Plongeon (1) Water-Polo Eau libre (1) Eau libre prom (1) Comprenant la catégo (2) Ne pouvant pas partice de France	notionnelle(2)	d'activités physiques et sportive des articles L.212-1 et L.322-1 A ce titre, les éléments constitu. l'Etat afin qu'un contrôle automa code du sport soit effectué.	Entraineur Officiel Président Secrétaire Général Trésorier Autre Dirigeant Bénévole
	•	•	•	ont le contenu est précisé en page 5 du sport de moins de six mois est exigé
		A:	SSURANCE	
l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle ac OUI, je souhaite bénéficier de l NON, je renonce à bénéficier d remboursé en cas de refus : 0,7 Garantie complémentaire	ettant de souscrire p cident » a garantie « Individu e la garantie « Indiv 15 € ttc). Dans ce ca option complémenta de celui-ci.	personnellement de delle Accident » et «, iduelle Accident » et s, envoyer une cop nire. Dans ce cas, re	s garanties complémentaires à Assistance Rapatriement» con t «Assistance Rapatriement» e ie de ce formulaire auprès de la	l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de nprise dans la licence FFN. t donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût
		SI	GNATURE	
Fait à			LID	LIGENOIE
Le				

1 ^{er} exemplaire au club 2 ^{ème} exemplaire au licencié

(le représentant légal pour les majeurs protégés)



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la Fédération française de natation - FFN

période 2024/2025

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti;
- · les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, l. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1 Le contenu des garanties figure au verso du présent document
- 2 Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document)

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 Fédération française de natation 104 rue Martre 92110 Clichy



Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **15,28 € pour la période 2024/2025**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
 Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation 	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
- dont frais de lunetterie	80 €	300 €
 dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
 Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : jusqu'à 9 % 	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
- avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : – capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
- par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.



1730780 H	Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Centi	re
	de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	

Je soussigné(e) (nom, prénom) L	\perp															
Date de naissance	 	 	 													
Adresse																

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de 15,28 € pour la saison 2024/2025, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'ôtjet de traitements pour le suivi et l'ambient pour des la législation dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la futte contre le blanchiment d'argent et le financement du terroisme. La lutte contre la fraude à fassurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particuliers relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79008 Niort cedex 9 ou vosotonnees@maif. Les données not conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Toute réflecence fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-9 du Code des assurances.

Signature

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)



Qestionnaire de Santé - FFN Majeurs

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr











Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS Sports – Majeurs Si une réponse « OUI » à une question du QS Sports - Majeurs	>>> NON
Compétitions en eau Froide / glacé	Fournir un certificat médical de	e moins de 6 mois + ECG

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)
Je soussigné(e) :
Nom du Club :
Demeurant :
Atteste sur l'honneur :
 Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs. dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à[Ville] le[date]

Signature du licencié (ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)



La Licence

2024

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 et 2, voire page 3 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes licences s'y trouvant avant le 25 août vous sera facturées.

Lice	ences	Tarifs (€)									
Lice	511003	Part FFN	Part régionale	TOTAL							
Compétition	11 ans et moins	25	14	39							
Competition	12 ans et plus	37	18	55							
Compétition	11 ans et moins	19	12	31							
« Estivale »	12 ans et plus	21	14	35							
Natation Pour Tous	(16 ans et plus)	10,8	4,2	15							
Natation Pour Tous	(15 ans et -)	17,5	9,5	27							
E	Encadrement	10,8	4,2	15							
Eau Lib	re Promotionnelle	11	4 (club)	15							
J'apprends à Na	nger / Aisance Aquatique (a)	12,8	2,2	15							
	e-Licence	10	2 (club)	12							
Surlicence «	Natation Pour Tous » (b)	2	1	3							
Titre de Pa	rticipation – Découverte	1,5	0,5	2							

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"

(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)













ffnatation.fr

